



**Nom produit :**  
AdaFM8/Fd4



<p><b>Protection électrique :</b> 1000 V CAT II / 1000 V CAT III / <b>1000 V CAT IV</b>, isolation renforcée, degré de pollution 3, 2 A.</p>	<p><b>Designation :</b> <b>Adaptateur taraudage M8 - connecteur femelle 4 mm.</b></p>
<p><b>Couleur :</b> Noir / jaune, rouge / jaune, blanc / jaune, bleu / jaune, gris / jaune, et brun / jaune.</p>	<p><b>Type de cable :</b></p>
<p><b>Longueur standard :</b></p>	

**Détail :**

Vissez ! Branchez ! Contrôlez ! : Conçu pour contrôler la tension et l'intensité sur les moteurs électriques. Raccord banane femelle 4 mm : compatible avec les fiches bananes mâles 4 mm avec ou sans fourreau fixe. (Disponible en 8 couleurs différentes.) Garde : pour empêcher la main d'approcher les parties sous tension. (diamètre 26 mm.) Poignée : couleur jaune pour bien voir l'adaptateur et ne pas l'oublier sur un moteur électrique et le trouver rapidement dans une boîte à outils. Taraudage M8 : pour se visser sur des tiges filetées M8. (couple de vissage maxi., 0,30 N.m à 20 °C.) Protection 1000 V - CAT IV, isolation renforcée, degré de pollution 3, 2 A. Cette adaptateur protège les électriciens dans les environnements CAT IV et jusqu'à 1000 V de tension nominale malgré l'apparition de condensation.   
**CAT IV ou Catégorie de Mesure IV pour 1000 V** : le plus dangereux environnement électrique décrit dans la norme CEI 61010-031. Cet environnement CAT IV où les surtensions transitoires sont très hautes, est rencontré sur tous les sites de distribution d'électricité comme les connexions aux lignes aériennes et sur les compteurs électriques domestiques courants aussi.   
**Degré de pollution 3** (au lieu de degré de pollution 2 habituellement) : le pire ennemi des protections électrique décrit dans la norme CEI 61010-031. Ce degré de pollution correspond à la présence de condensation sur la surface de l'accessoire de mesure. Et la condensation réduit les capacités de protection électrique.   
**Amendement 1** : 2011 de la norme CEI61010-031. La conformité à ce prochain amendement en 2011 de CEI 61010-031 est déjà effective.